

GRUPE :

VII - VIII

CLASSE :

1601 / 2000

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE DRAGUIGNAN - VERDON

Secrétariat : Boulevard des Fleurs  
Siège Social : 27, allées d'Azémar  
83300 DRAGUIGNAN - Tél. (94) 68.19.16

XVe COURSE de COTE d'AMPUS - DRAGUIGNAN  
CHAMPIONNAT D'EUROPE DE LA MONTAGNE  
30 - 31 MARS - 1er AVRIL 1979

No DE COURSE :

4

# Bulletin d'Engagement

(Date de clôture des engagements : 28 Mars 1979 à 18 heures)

REÇU LE

24 MARS 1979

**CONCURRENT** : /Competitor / Bewerber / Concorrente /

NOM : MOTUL NOGARO Prénom : ..... Nationalité : .....

Adresse : Nogaro 32110 Téléphone : .....

No de licence concurrent 1979 : 10 29821 .....

Pseudonyme autorisé : .....

Écurie : Motul Nogaro A.S.A. : Arnaudnac Bigorne .....

**1er CONDUCTEUR** : /Driver / Fahrer / Conduttore / (à remplir même si le conducteur est le concurrent)

NOM : MAMERS Prénom : Max Nationalité : F .....

Adresse : 30 AV. de JOUVENEL OBJAT - 19130 Téléphone : .....

No de licence conducteur 1979 : 10 12156 ..... X X X X

Pseudonyme autorisé : .....

No du permis de conduire : 86 607 .....

Délivré par la Préfecture de : Tulle 19 le : 20.11.61 .....

Groupe sanguin : A Rhésus : + .....

**2e CONDUCTEUR** : /Substitute driver / Ersatz Fahrer / Conduttore di riserva / (remplaçant éventuel, voir art. 11 de la Règlementation Générale des Courses de Côte)

NOM : ..... Prénom : ..... Nationalité : .....

Adresse : ..... Téléphone : .....

No de licence conducteur 1979 : .....

Pseudonyme autorisé : .....

No du permis de conduire : .....

Délivré par la Préfecture de : ..... le : .....

Groupe sanguin : ..... Rhésus : .....

Logement du concurrent pendant l'épreuve : .....

Je joins à la présente la somme de :  
(Barrer la mention inutile)

SANS PUBLICITÉ  
800 F

AVEC PUBLICITÉ  
400 F

Le fait par un concurrent de ne pas payer les frais de participation au tarif de 800 F emporte de sa part accord tacite d'accepter la publicité du CRÉDIT AGRICOLE.

GROUPE :

7/8

CLASSE :

No DE COURSE :

### Caractéristiques de la voiture engagée

Marque de la voiture et couleur : . . . . . MARCH - BMW . . . . . Blanche . . . . .

Type : . . . . . 782 . . . . .

Immatriculation : . . . . .

No de châssis : . . . . .

No de moteur : . . . . .

Nombre de cylindres : . . . . . 4 . . . . . Alésage : . . . . . Course : . . . . . Cylindrée : 1998 . . . . .

Année de construction : . . . . . 78 . . . . .

#### MODIFICATIONS apportées conformément aux prescriptions du Code Sportif International :

Moteur : . . . . . ~~BMW~~ . . . . .

Châssis : . . . . .

Carrosserie : . . . . .

Il est rappelé que la présentation de la fiche d'homologation du véhicule aux vérifications techniques est obligatoire.

Lorsque la carte grise et la licence du concurrent ne sont pas établies au même nom, le concurrent doit obligatoirement présenter une autorisation d'usage émanant du titulaire de la carte grise.

Les Militaires devront présenter une autorisation de leur Chef de Corps.

Les conducteurs déclarent sur l'honneur qu'ils ne sont pas, à ce jour, sous le coup d'une suspension du permis de conduire et s'engagent à renoncer à leur participation à l'épreuve au cas où ils se trouveraient dans cette situation au moment de son déroulement.

Il est rappelé que tout licencié ne peut, en aucun cas, s'engager à la même date dans deux épreuves organisées par des Associations Sportives différentes (article 68 du Code Sportif International : «le concurrent est obligé de prendre part à la compétition dans laquelle il s'est engagé»).

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus.

Fait à Chat . . . . ., le 22 / 13 . . . . . 1979

Le Concurrent,

Le (s) conducteur (s) soussigné (s) s'engage (nt) à respecter la réglementation interdisant le dopage et à accepter les contrôles éventuels des Médecins accrédités.

Signature (s)

VISA : AUTOMOBILE CLUB NATIONAL  
Genehmigungsvermerke des N.S.A.